



GENERALITES

Institut Saint-André

57 chaussée de Tournai

7520 Ramegnies-Chin

Tel.: 069/590.650

www.st-andre.be

info@st-andre.be

 fb.me/ecolesar

SOMMAIRE

PRESENTATION	PAGE 3
L'ENSEIGNEMENT A SAINT-ANDRE	PAGE 4
LA PREMIERE ANNEE COMMUNE	PAGE 5
LA DEUXIEME ANNEE COMMUNE	PAGE 6
LE DEGRE D'ORIENTATION : 3 ^E ET 4 ^E ANNEES	PAGE 7
LE DEGRE DE DETERMINATION : 5 ^E ET 6 ^E ANNEES	PAGE 8
LA TUTELLE PEDAGOGIQUE DES ELEVES	PAGE 9
LES MANUELS SCOLAIRES	PAGE 10
LE CENTRE CYBER-MEDIA	PAGE 10
LA BIBLIOTHEQUE	PAGE 10
LA SALLE POLYVALENTE	PAGE 10
LES CONTACTS ENTRE PARENTS ET ECOLE	PAGE 11
LES ACTIVITES PERI- ET PARA-SCOLAIRES	PAGE 13
LES ORGANES DE PARTICIPATION	PAGE 14
LES ACCES A L'ECOLE	PAGE 15
LES PARTICIPATIONS AUX FRAIS	PAGE 15
QUELQUES DATES A RETENIR	PAGE 17
LES MODALITES D'INSCRIPTION	PAGE 18



PRESENTATION

Une école à taille humaine. Tel est l'Institut Saint-André : ni trop grande pour que chacun puisse connaître tous les autres, ni trop petite afin que l'on puisse y apprendre à apprendre à travers divers projets pédagogiques. Ceux-ci seront multiples et variés pour répondre aux aspirations des personnes qui la composent. L'École Secondaire Saint-André de Ramegnies-Chin s'efforce d'être une communauté chrétienne vivante et ouverte, enrichissante pour l'esprit et le cœur.

L'enseignement qui y est dispensé met l'accent sur la méthode de travail, l'acquisition de solides connaissances de base, la maîtrise des compétences disciplinaires et transversales, la formation générale, le goût du travail bien fait et de la discipline personnelle. Les méthodes d'enseignement pratiquées incitent chaque élève à assumer progressivement sa propre formation et à s'exercer à la prise d'initiatives.

En effet, l'avenir lui demandera beaucoup plus souvent de s'adapter à des situations nouvelles que d'utiliser comme tels les acquis scolaires. En outre, l'évolution rapide et continue des connaissances, des sciences et des techniques requiert la capacité d'assurer sa propre formation continuée.

L'école forme à la communication : l'élève doit disposer de moyens d'expression diversifiés afin de pouvoir s'exprimer de façon adaptée et nuancée. Il doit apprendre à écouter l'autre avec respect et tolérance, surtout si ce dernier exprime un avis divergent. Il doit être capable de percevoir le contenu explicite et implicite d'un message verbal, écrit ou parlé, comme d'une image et d'exercer à son égard vigilance et esprit critique. Il doit apprendre le bon usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

L'école favorise la formation sociale. Elle veut sensibiliser chaque membre de la communauté scolaire aux valeurs telles que : **le respect d'autrui, le souci des plus faibles, des défavorisés, le sens de la justice.**

L'intégration harmonieuse de filles et de garçons dans une communauté scolaire les prépare à s'insérer dans le monde adulte ; se connaissant mieux et s'acceptant, ils bâtiront demain un monde plus tolérant et plus fraternel.

L'esprit de l'école, les contacts entre professeurs, élèves, parents se veulent ouverts et accueillants ; le langage parlé se veut vrai, direct et courtois.

L'école s'efforce de retrouver, dans toute sa portée originale, le Message Évangélique, d'en rencontrer les concordances avec les aspirations du cœur humain. Elle engage ses membres à baser sur lui leur action dans et sur le monde.

Par l'inscription de leur enfant à l'Institut Saint-André, les parents déclarent avoir pris connaissance du projet éducatif, du projet pédagogique, du projet d'établissement, du règlement d'ordre intérieur (en résumé dans le journal de classe) et du règlement des études qu'ils peuvent consulter sur le site www.st-andre.be

Ils collaboreront avec l'Institut Saint-André pour que leur enfant en découvre les valeurs en famille comme à l'école.

Lors de l'inscription en première année, l'école donne la possibilité aux parents d'émettre quelques desiderata quant aux choix d'un(e) titulaire ou d'un(e) ami(e) de classe. **Cependant, à partir de la deuxième année, le choix d'option ou de seconde langue ne permet plus à l'école de répondre à ce genre d'attentes.**

Depuis de nombreuses années, un groupe de professeurs s'est engagé dans une démarche plus globale et cohérente baptisée logiquement « **Une école pour demain** ». Il s'agit d'une coupole sous laquelle peuvent s'inscrire toutes sortes d'activités qui visent à relever les défis environnementaux, sociaux et économiques de plus en plus documentés que nous aurons à relever dans un avenir proche. L'école se doit de conscientiser les futurs adultes au cadre de vie dans lequel ils auront à évoluer et ainsi les préparer à *être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures. Le concept « Ecole pour demain » et les valeurs qui y sont défendues, font partie intégrantes de notre projet d'établissement.*



L'ENSEIGNEMENT A SAINT-ANDRE

L'Institut Saint-André offre un Enseignement Secondaire Général de Transition, étalé sur six années réparties en trois degrés de deux ans.

Le degré d'observation :	1 ^{re} et 2 ^e années communes
Le degré d'orientation :	3 ^e et 4 ^e années
Le degré de détermination :	5 ^e et 6 ^e années

À l'issue de la sixième année, les élèves peuvent poursuivre des études dans l'enseignement universitaire ou dans l'enseignement supérieur non universitaire.

En plus de la formation commune qui comprend la religion, le français, une deuxième langue (le néerlandais ou l'anglais), la géographie, l'histoire, l'éducation physique, l'école propose au degré d'orientation, les combinaisons d'options que voici :

Latin		
Latin	et	langues modernes
Latin	et	mathématiques/sciences

Sciences économiques		
Sciences économiques	et	langues modernes

Sciences/mathématiques		
Sciences/mathématiques	et	langues modernes

Langues modernes		

Au troisième degré, de nouvelles combinaisons d'options existent :

- 1) Littéraire et langues modernes
- 2) Latin et littéraire
- 3) Sciences économiques et littéraire

Depuis l'année scolaire 2009-2010, il est possible au degré de détermination de combiner une filière scientifique (7 heures de sciences) avec un cours de mathématiques 4 heures. Le choix d'un cours de mathématiques 6 heures est bien évidemment toujours possible.

Depuis l'année scolaire 2015-2016, il est possible au degré de détermination de combiner l'option sciences économiques et l'option « latin – langues modernes » avec un cours de mathématiques 6 heures.

L'école permet aux élèves dès la cinquième année de suivre un cours complémentaire de mathématiques (2 heures) en préparation aux études supérieures (PES).

LE PREMIER DEGRE : DEGRE D'OBSERVATION

La certification par degré est entrée en vigueur dans toutes les écoles de la Belgique francophone le premier septembre 1994. Cette réforme consiste à considérer ces deux années comme un tout et à orienter l'élève au terme de sa deuxième année. **Tout élève est obligé par la loi d'accomplir son premier degré dans la même école.**

Peut être admis comme élève régulier dans la 1^{ère} année de l'enseignement secondaire l'élève qui est porteur du certificat d'études de base (CEB).

L'horaire, en première année, se compose de 32h de cours ; 31h de formation commune complétée par 1h de titulariat.

L'objectif poursuivi par le cours de titulariat est d'aider l'élève à acquérir de l'autonomie et de l'efficacité dans son travail. Les stratégies développées concernant la gestion du temps, l'utilisation des outils de travail (dictionnaire, grammaire, cahier de brouillon, supports multimédia), la tenue du journal de classe et des notes de cours, la maîtrise des gestes mentaux (écouter, comprendre, structurer sa pensée, mémoriser) et l'apprentissage de l'auto-évaluation.

Dans la mesure du possible, les élèves poursuivent, dans le secondaire, la langue moderne (Anglais ou Néerlandais) dont l'apprentissage avait été initié en primaire. Cependant, moyennant autorisation des parents, il est possible de changer de langue moderne lors du passage dans le secondaire.

1. La première année commune

La grille de première année se présente de la façon suivante :

- Religion	2H
- Français	6H
- Mathématiques	4H
- Étude du milieu	4H
- Sciences	3H
- Langue moderne 1 (néerlandais ou anglais)	4H
- Éducation physique	3H
- Latin	2H
- Informatique	1H
- Musique	1H
- Éducation par la technologie	1H
- Éducation à la vie sociale (titulariat)	1H

	32H

- En première année, l'encadrement revêt une importance encore plus grande que dans les années qui suivent. Ainsi, les élèves bénéficient d'un encadrement qui constitue une priorité de l'école, mais qui reste cependant tributaire des possibilités du capital-périodes que nous octroie le Ministère de l'Éducation.
- **Le titulaire de classe est la personne-ressource des élèves** : c'est avec lui que les jeunes apprendront à structurer leur travail, étudieront les règles de la vie en commun, prépareront la classe verte.
- **Une étude dirigée** est proposée trois soirs par semaine à l'intention des élèves de première qui éprouvent des difficultés d'organisation (de 16h30 à 18h15).
- À ceci s'ajoute l'aide du Centre P.M.S. décrite plus loin dans cette brochure.



- **Des structures de remédiation** sont prévues afin de pouvoir remettre à flot les élèves qui auraient enregistré du retard dans l'assimilation des matières, principalement en français, langue moderne 1 et mathématiques. Ces remédiations ont aussi pour but d'aider l'élève à mettre au point une méthode de travail.
- Il existe aussi **une heure de méthode de travail** à part entière.
- Prise en charge des élèves à besoin spécifique.
- Une épaulement, une oreille ... SAR'assure est la cellule d'aide et d'écoute de l'école.

2. La deuxième année commune

En deuxième année, la grille est fort proche de celle de la première. Toutefois, les élèves choisissent une des trois filières qui leur sont proposées.

La formation commune comprend :

- Religion	2H
- Français	5H
- Mathématiques	5H
- Étude du Milieu	4H
- Sciences	3H
- Langue moderne 1 (néerlandais ou anglais)	4H
- Éducation physique	3H
- Dessin	1H
- Éducation par la technologie	1H

	28H

En plus de cette formation commune, les élèves choisissent :

4H de latin ou	<table> <tbody> <tr> <td>2H de socio-économie</td> </tr> <tr> <td>1H d'informatique</td> </tr> <tr> <td>1H d'activités littéraires</td> </tr> </tbody> </table>	2H de socio-économie	1H d'informatique	1H d'activités littéraires	ou	<table> <tbody> <tr> <td>2H de sciences</td> </tr> <tr> <td>1H d'environnement</td> </tr> <tr> <td>1H d'atelier de conversation en anglais</td> </tr> </tbody> </table>	2H de sciences	1H d'environnement	1H d'atelier de conversation en anglais
2H de socio-économie									
1H d'informatique									
1H d'activités littéraires									
2H de sciences									
1H d'environnement									
1H d'atelier de conversation en anglais									

Degré d'orientation : 3^{ème} et 4^{ème} années

En abordant la troisième année, l'élève s'oriente dans une des filières figurant dans le tableau ci-dessous.

Deuxième Degré - 3 ^{ème} et 4 ^{ème} années	Sciences Economiques		Langues modernes	Latin			Sciences	
		Langues modernes			Langues modernes	Sciences	Langues modernes	
	1	2	3	4	5	6	7	8
FORMATION COMMUNE								
Religion	2	2	2	2	2	2	2	2
Histoire	2	2	2	2	2	2	2	2
Géographie	2	2	2	2	2	2	2	2
Education Physique	2	2	2	2	2	2	2	2
Français	5	5	5	5	5	5	5	5
Langue 1	4	4	4	4	4	4	4	4
Mathématique	5	5	5	5	5	5	5	5
Sciences	3	3	3	3	3	5	5	5
OPTIONS								
Langue 2	/	4	4	/	4	/	4	/
Sciences économiques	4	4	/	/	/	/	/	/
Latin	/	/	/	4	4	4	/	/
Informatique	/	/	/	/	/	/	/	1
ACTIVITE COMPLEMENTAIRE								
Anglais (si la langue 1 est le néerlandais)	2	/	/	2	/	2	/	2
TOTAL	29 à 31	33	29	29 à 31	33	31 à 33	31	28 à 30

Degré de détermination : 5^e et 6^e années



Sciences économiques				Lg Mod.	Latin						Sciences		
Littéraire	Mathématiques	Langues modernes	Maths / Lg modernes	Littéraire	Littéraire	Mathématiques	Langues modernes	Lg modernes / maths	Sciences	Sciences / maths	Langues modernes	Maths / Lg modernes	Mathématiques

Module : 14 16 24 26 3 44 46 54 56 64 66 74 76 8

Religion	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Histoire	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Géographie	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
ED. Physique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Français	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Langue 1	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4

ART, HISTOIRE ET LITTÉRATURE	3				3	3								
MATHÉMATIQUES	4	6	4	6	4	4	6	4	6	4	6	4	6	6
SCIENCES :														
Physique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2
Chimie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2
Biologie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2
Exercices pratiques										1	1	1	1	1
Langue 2			4	4	4			4	4			4	4	
Latin						4	4	4	4	4	4			
Sciences économiques	4	4	4	4										

TOTAL :	30	29	31	33	30	30	29	31	33	31	33	31	33	29
----------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

Activités au choix :

Anglais ou Néerlandais	2	2				2	2			2	2			2
Espagnol	2		2		2	2		2						
PES mathématiques		2		2			2		2		2		2	2

L'activité anglais 2h commence en 3^e année et ne s'adresse qu'aux élèves ayant choisi le néerlandais en langue 1

L'activité néerlandais 2h commence en 5^e année et ne s'adresse qu'aux élèves ayant choisi l'anglais en langue 1

PES = Préparation aux Etudes Supérieures en mathématiques

Les cours d'espagnol et de PES sont susceptibles d'être organisés après 16h



LA TUTELLE PEDAGOGIQUE DES ELEVES

1. Le conseil de classe :

Le conseil de classe est constitué d'un membre de la direction, de l'ensemble des professeurs qui enseignent dans une classe et d'un membre du Centre P.M.S..

Le conseil de classe se réunit régulièrement afin de déceler les problèmes que rencontrent les élèves de la classe, et surtout pour tenter d'y apporter des solutions.

En fin d'année scolaire, le conseil de classe délibère en vue de déterminer quels sont les élèves qui ont suivi l'année avec fruit et sont admis dans une classe supérieure.

2. Le titulariat :

Le titulaire est le professeur qui est spécialement chargé de la coordination pédagogique au niveau d'un groupe-classe. Il veille à la mise en application des décisions prises en conseil de classe. Il est l'interlocuteur privilégié avec le groupe d'élèves, les professeurs de la classe et les parents.

3. Le tutorat :

Au mois d'octobre, chaque élève est invité à choisir, parmi ses professeurs ou éducateurs, celui à qui il demandera d'être son « tuteur ». Avec lui s'établiront des relations privilégiées : l'élève pourra s'adresser à son tuteur en cas de difficultés scolaires, personnelles ou relationnelles.

4. Le Centre Psycho-Médico-Social :

Le Centre Psycho-Médico-Social (P.M.S.) Libre, rue des Sœurs de Charité, 7500 Tournai (tél : 069/22.19.63) assure la guidance psycho-pédagogique et la tutelle médico-sociale des élèves de Saint-André.

Un membre du Centre P.M.S. assure une permanence à Saint-André chaque mercredi entre 9H et 12H. Le calendrier des permanences est affiché dans le hall de l'école, sur la boîte aux lettres destinée à recevoir le courrier qu'élèves, parents ou enseignants souhaitent adresser au Centre P.M.S.

En outre, les membres du Centre P.M.S. reçoivent volontiers élèves et/ou parents au Centre de la rue des Sœurs de Charité après les avoir contactés au 069/22.19.63 www.pmslibreho.be

5. Le conseil d'éducation :

Le conseil d'éducation constitué de la direction, des éducateurs ainsi que des professeurs qui le désirent se réunit chaque semaine. Ces réunions de concertation ont pour objectifs : la coordination et la communication entre les différents acteurs de l'école ainsi que la mise en place d'éventuelles sanctions.

MANUELS SCOLAIRES

L'Institut Saint-André met à la disposition des élèves, moyennant un forfait par choix d'options, les livres choisis par les professeurs pour leur scolarité.

Certains livres seront achetés par les élèves et resteront leur propriété. Il s'agit de cahiers d'exercices pour les langues, les sciences et de livres utilisés au moins durant trois ans.

Les manuels seront distribués début septembre et repris fin juin. Ils doivent être recouverts par les emprunteurs le temps de l'année scolaire (par-dessus le plastifié initial)

Les livres ne seront distribués aux élèves que si ceux-ci sont en ordre de paiement (location de l'année scolaire précédente, amendes, livres perdus, prêt vacances).

La liste des livres, les modalités de paiement et les consignes figurent sur la fiche de location qui est distribuée dans le courant du premier trimestre de l'année scolaire en cours. Un règlement relatif aux modalités pratiques est soumis à la lecture des parents et des élèves et la fiche de location doit être remise signée.

LE CENTRE CYBER-MEDIA

Notre école est pourvue d'un centre cyber-média (CCM) très bien équipé et de nombreuses classes disposent d'un tableau interactif. Dans le cadre du projet « école numérique », notre école est équipée depuis la rentrée 2015 de supports multimédia (tablettes et projecteurs) reçus de la Région wallonne. Cela répond à notre souci d'offrir l'accès le plus large possible à l'outil informatique et de permettre aux élèves de se familiariser avec l'usage du multimédia et d'Internet au service de la pédagogie.

L'adresse du site internet de l'école est : www.st-andre.be

LA BIBLIOTHEQUE

Notre école a la chance de disposer d'un fonds de plus de 6000 livres.

Pour la recherche, les élèves s'appuient sur les conseils de la bibliothécaire et sur l'emploi du logiciel Socrate. La bibliothèque est entièrement informatisée et équipée de 4 ordinateurs à la disposition des élèves.

Il y est aussi proposé un large choix de DVD.

L'école est abonnée aux journaux « Le Soir » et « La Libre Belgique » et à de nombreuses revues littéraires et scientifiques.

LA SALLE POLYVALENTE

Depuis avril 2011, la salle polyvalente équipée d'un home cinéma de la nouvelle génération fait le bonheur des cinéphiles. La nouvelle scène de théâtre accueille des spectacles joués par nos élèves et par des troupes d'acteurs professionnels. Nos options « littéraires » en deuxième et cinquième-sixième utilisent également cette infrastructure.

LES CONTACTS ENTRE PARENTS ET ECOLE

1. Le calendrier scolaire

Un calendrier scolaire se trouve à la fois imprimé dans le journal de classe des élèves et en ligne, sur le site Internet de l'école : on y trouve les dates des divers événements qui émaillent l'année scolaire : remises de bulletins, réunions, congés, spectacles, etc. Le calendrier scolaire en ligne est régulièrement actualisé via le site internet de l'école : www.st-andre.be.

2. Le bulletin

Le bulletin est remis aux élèves aux dates indiquées dans le calendrier scolaire. Il doit être signé par les parents et rendu au professeur de la première heure du jour ouvrable qui suit sa remise.

Le bulletin est un document officiel : le perdre ne doit pas arriver et le falsifier constitue une infraction très grave. La version électronique du bulletin est accessible aux parents sur notre site d'école via un code d'accès trois jours après sa distribution en classe.

3. Le journal de classe

Le journal de classe permet à l'élève d'organiser son travail scolaire. Il facilite aussi la communication entre parents et professeurs. Une remarque, un petit mot, une question, une demande de rendez-vous. C'est facile pour les uns et les autres.

Le journal de classe est un document officiel qui doit être parfaitement tenu à jour par l'élève.

4. Le Saint-André Contact

Le Saint-André Contact est la revue de l'école. Il paraît deux fois par an : à Noël et en juin. On y trouve des informations d'intérêt général, des nouvelles de l'école, des élèves actuels ou anciens, des travaux d'élèves, des nouvelles des diverses maisons de Saint-André...

Vous pouvez choisir la version papier (sur demande expresse : avisdesparents@st-andre.be) ou la version électronique.

5. Les lettres circulaires

La plupart des circulaires destinées aux parents sont envoyées par mail. Elles ont toujours un objet bien précis : invitation à une réunion, organisation d'une fin de trimestre, etc.

Les circulaires transmises en version papier comportent un talon-réponse qui doit être complété et signé par les parents et ensuite remis au titulaire de classe ou à l'éducateur responsable du niveau.

6. L'envoi de SMS

Un logiciel nous permet de contacter à tout moment les parents disposant d'un GSM.

Un SMS est envoyé :

- quand un élève est absent et que son absence n'a pas été signifiée officiellement.
- (à partir de la 3^e) quand un professeur est absent (en 1^{re} ou en 8^e heure) et qu'une autorisation de sortie anticipée a été signée par les parents.



7. Les réunions de parents

Des réunions sont organisées régulièrement : les dates sont annoncées dans le calendrier scolaire. Une lettre est alors transmise aux parents pour qu'ils inscrivent un créneau horaire qui les arrange.

Une première réunion générale se tient vers la fin octobre. Une deuxième réunion de contacts individuels est organisée au terme des bilans de décembre. Au mois d'avril, une réunion de parents sur convocation est organisée pour les élèves en difficulté. En fin d'année, les parents sont invités à venir chercher le bulletin de leur enfant.

Des réunions d'information sont programmées en vue de l'entrée en 3^e et en 5^e. D'autres réunions spécifiques peuvent avoir lieu : réunions de classes à propos d'un sujet bien précis. Ces réunions sont organisées conjointement par le titulaire et les parents délégués de classes.

8. Les rencontres informelles

Des rencontres personnelles de parents avec un professeur, la directrice ou le sous-directeur peuvent avoir lieu soit à l'initiative des parents, soit à l'initiative du professeur ou de la direction. Elles permettent de traiter de problèmes particuliers. Abordés précocement et sereinement, ces problèmes trouvent souvent une solution heureuse. Une entrevue sur rendez-vous évite un déplacement inutile ou une attente fastidieuse.

9. Absences, retards

Les cours du matin débutent à 8h15 et ceux de l'après-midi à 13h30. Les élèves seront devant la classe dès 8h10. L'élève qui arrive en retard doit se présenter au grand accueil, avant d'entrer en classe, afin d'y faire signer son journal de classe.

En cas d'absence, il convient de prévenir au plus tôt l'école par téléphone.

Cependant, toute absence doit être justifiée par écrit : un mot des parents pour une absence de moins de trois jours ou pour une absence non due à une raison de santé.

Un certificat médical est requis pour une absence en raison de maladie atteignant les trois jours.

Un message SMS sera envoyé aux parents si l'élève n'est pas présent à l'école.

LES ACTIVITES PERI- ET PARA-SCOLAIRES

1. Animation chrétienne

Dans la dynamique de son projet, l'école propose diverses activités d'animation chrétienne aux membres de la Communauté Éducative.

Un groupe d'animation réfléchit à l'animation chrétienne de l'école et propose diverses activités.

Les temps forts de l'année liturgique (Avent, Carême) sont marqués de diverses façons. Des célébrations précèdent les fêtes de Noël ou Pâques ; elles offrent l'occasion de se rassembler.

Des retraites sont systématiquement organisées pour les classes de sixième. Pour les autres niveaux, des retraites ou recollections sont organisées à la demande.

2. Animation culturelle

Tous les élèves ont l'occasion de participer à des activités culturelles (concerts, théâtre, expositions, conférences...) durant les périodes de classe.

Des excursions sont prévues explicitement dans le cadre de certains cours (étude du milieu, sciences, sciences économiques, langues...).

La musique se pratique activement, à l'occasion des Portes Ouvertes ou lors de jours spéciaux. Les musiciens et chanteurs peuvent alors montrer leurs talents.

D'autres activités, des voyages culturels et/ou linguistiques peuvent être proposés pendant ou en dehors des périodes de classe.

3. Animation sportive

De nombreuses activités sportives sont proposées aux élèves : sports collectifs et individuels. Ces activités se déroulent durant la récréation de midi ou le mercredi après-midi, sur inscriptions. Le financement de ces activités sportives est assuré par le fonds des activités parascolaires auquel les parents peuvent participer, s'ils le veulent.

4. Ouverture sur le monde

L'école est ouverte sur le monde. Elle ne manquera pas de sensibiliser les élèves aux réalités vécues à l'extérieur. Il y a place chez nous pour une cellule Oxfam-Amnesty International, une prise de conscience des problèmes du Tiers-Monde et du Quart-Monde, une sensibilisation aux menaces qui pèsent sur l'environnement.

5. Projet « Ecole pour demain »

Sensibiliser les jeunes sur les choix à effectuer et les actions à mener pour avancer dans un monde durable fait partie de nos priorités éducatives. Un groupe de réflexion est mis en place depuis plusieurs années afin de tenter de faire évoluer les mentalités au sein de notre école. Exemple :

- Papier recyclé généralisé à l'ensemble de l'école
- Suppression des distributeurs de sodas
- Installation de fontaines à eau
- Procure dans l'école : matériel pour le cours de dessin, achat de blocs de papier recyclé, correcteur, fluos, ...
- Sar'roule
- Bourse aux livres
- Cuisine locale et salad'bar
- Tri des déchets



LES ORGANES DE PARTICIPATION

1. Le Conseil de Participation

Institué par le décret « Missions » de Juillet 1997, il réunit, autour de la directrice, six professeurs, six élèves, six parents, des membres du Pouvoir Organisateur. Ce Conseil, à l'origine du projet d'établissement, est chargé de l'évaluer régulièrement.

2. Le Conseil des Élèves de Saint-André Ramegnies-Chin (C.E.S.A.R.)

Il s'agit d'un groupe d'élèves mandatés par leurs pairs qui se réunit régulièrement, sous le regard bienveillant de la direction, pour réfléchir aux problèmes qui se posent aux élèves et envisager des solutions.

Le C.E.S.A.R. ou ses délégués peuvent à tout moment rencontrer la directrice, le sous-directeur, les éducateurs ou les professeurs pour négocier des solutions ou émettre des suggestions.

3. Le Comité de l'Association de Parents

L'Association de Parents de Saint-André Ramegnies-Chin (A.P.S.A.R.), présidée par Monsieur Vandercam, rassemble l'ensemble des parents ; elle est traditionnellement très active à Saint-André. Elle se réunit une fois par mois, en soirée, pour étudier certains problèmes, organiser certaines activités, émettre des suggestions, faire un tour de table des niveaux, émettre des propositions pour l'organisation des jours blancs, etc.

Elle élit un bureau composé d'un(e) président(e), d'un(e) vice-président(e), d'un(e) secrétaire, d'un(e) trésorier(e).

Tous les parents d'élèves sont cordialement invités à rejoindre cette Association.

4. Afterwork

Chaque année, nous organisons une réunion de retrouvailles pour nos anciens élèves. Moment convivial au mois de septembre.

Repas : il existe différentes formules sur réservation préalable aux bornes de l'école ou sur le PC familial.

En service table, les élèves apportent leur repas sans que l'école ne fournisse ni couvert, ni boisson (deux fontaines d'eau potable sont à disposition au Foyer et au restaurant) ou font appel à l'offre de restauration de l'école :

- Baguette garnies au prix de 2 € pour le ¼ baguette et de 3.20 € pour la ½ baguette
- Potage au prix de 0.50 €
- desserts variés au prix de 0.75 €
- Sandwichs chauds (Panini) au prix de 3.70 € l'unité
- Salades bar au prix de 4 € l'unité

En service repas chaud, l'école fournit un plat chaud (potage, protéines, féculents et légumes) au prix de 5€.

En service goûter, collation sur réservation à la borne à 1,5 € pièce.

Les prix mentionnés sont donnés à titre d'information et sous réserve d'indexation.

Tout repas commandé est payé. Si l'élève est absent pour maladie, ce repas lui sera remboursé.

Comment fonctionne le système de réservation ?

Chaque famille reçoit une communication structurée propre à chaque enfant et un numéro de compte dédié uniquement à la restauration ; la famille dont l'enfant désire adhérer au système de restauration scolaire veillera à alimenter à temps le compte bancaire ouvert au nom de l'Institut Saint-André : BE15 7320 3439 4130. La somme versée par vos soins permettra à votre enfant de réserver, au jour le jour, son repas de midi ou son goûter.

À partir d'une borne informatique installée dans l'école (entre 7h45 et 8h15, sous réserve de modification) ou du PC familial (dès 15h10 pour le lendemain, sous réserve de modification), connecté grâce à sa carte d'identité ou son identifiant, l'enfant fait son choix parmi l'offre proposée, à savoir : potage, ¼ sandwich, ½ sandwich, salade, plat chaud, dessert, goûter.

Lors de la validation de la commande, la somme correspondante est prélevée sur le compte. Les réservations devront à présent se faire 7 jours à l'avance.

À midi, l'enfant se reconnecte avec sa carte d'identité ou son identifiant sur le lieu de distribution et après vérification par le personnel, emporte sa commande.

Ce système :

- évite les manipulations d'argent liquide
- permet aux parents de vérifier l'alimentation de leur enfant (un relevé des dépenses est accessible aux parents)
- demande une vigilance des parents quant au solde du compte de leur enfant (un message d'alerte s'affichera sur le GSM parental lorsque le solde sera inférieur à 3€), l'école ne faisant pas crédit

2. Activités culturelles

L'école réclamera les frais liés à la participation aux activités culturelles d'une année (concerts, théâtre, expositions, déplacements...).

Ce prix est variable selon les programmes et oscille entre 20.00 et 70.00€/an. L'école se fait toujours un point d'honneur d'obtenir les prix les plus avantageux pour ces activités.

Certaines activités non prévues à la rentrée peuvent éventuellement s'ajouter. Dans ce cas, le montant est réclamé lors de l'activité.

Certains séjours sont déjà en projet : voyage Rhéto ; voyage en Angleterre ou aux Pays-Bas en 5^e ; voyage à Paris en 4^e ; voyage à Trèves en 3^e ; classes de neige en 2^e ; classes vertes en 1^{re} (voir document « *Estimation des frais* » distribué en début d'année).



3. Autres débours

- T-shirt de l'école pour le cours de gymnastique : 7.00€ (achat facultatif)
- Piscine (entrée et déplacement) : 4.50€ par séance
- Cotisation à l'U.F.A.P.E.C. (association de parents) : 15.00€ par an (facultatif)

4. Casiers – possibilité de location en interne.

5. Minerval

Le Ministère de l'Éducation de la Fédération Wallonie-Bruxelles exige le paiement d'un minerval pour les ressortissants majeurs de pays non membres de l'Union européenne. Le montant en est fixé par le Ministère. Le minerval sera versé intégralement au plus tard le jour de la rentrée scolaire ; il n'est pas récupérable.

6. Équivalences

Pour les élèves qui viennent d'un système d'enseignement étranger, le Ministère de l'Éducation de la Fédération Wallonie-Bruxelles réclame 76.00€ à titre de frais de dossier.

DATES A RETENIR

Soirées d'information pour l'entrée en **première année** :

Pour les dates, merci de consulter le site : www.st-andre.be à la rentrée prochaine.

Pour s'inscrire aux séances, merci de prendre rendez-vous à l'accueil en téléphonant au 069/ 590. 650.

Portes ouvertes

Samedi 8 mai 2021, de 14H à 18H. La journée se poursuit avec un souper organisé par l'APSAR et, tous les 2 ans, le *FestiSar* (concert musical).

1. Soirées d'information à l'intention des parents et futurs élèves

Pour l'entrée en **troisième année** : mardi 11 mai 2021 à 19h30
 Pour l'entrée en **cinquième année** : jeudi 20 mai 2021 à 19h30

2. Rentrée des classes (septembre 2020)

Mardi 1^{er} septembre de **10h à 16h** : élèves de **1^{re} année**
Mercredi 2 septembre de **9h30 à 11h50** : élèves de **2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e années**

Cette date pourrait être modifiée en fonction de l'évolution de l'épidémie du covid19 et des contraintes sanitaires qui y sont liées.

3. Congés scolaires pour l'année 2020-2021

Rentré scolaire	Mardi 1er septembre 2020
Fête de la communauté française	Dimanche 27 septembre 2020
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 2 novembre 2020 au vendredi 6 novembre 2020
Commémoration du 11 novembre	mercredi 11 novembre 2020
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 21 décembre 2020 au vendredi 1 janvier 2021
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 15 février 2021 au vendredi 19 février 2021
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 05 avril 2021 au vendredi 16 avril 2021
Congé	Vendredi 30 avril 2021
Fête du 1 ^{er} mai 2021	Samedi 1 ^{er} mai
Congé de l'Ascension	jeudi 13 mai 2021
Congé	vendredi 14 mai 2021
Lundi de Pentecôte	lundi 24 mai 2021
Les vacances d'été débutent le	le 1er juillet 2021

MODALITES D'INSCRIPTION

1. Inscriptions

Si vous avez décidé d'inscrire votre enfant à Saint-André, **vous êtes invités à prendre rendez-vous en téléphonant au 069/ 59 06 50.**

Durant l'année scolaire, l'école est ouverte chaque jour ouvrable de 8h à 16h30.

Durant les vacances d'été, l'école est ouverte :

du 1^{er} au 6 juillet : chaque jour ouvrable de 9h à 12h et de 14h à 16h30

du 17 au 31 août : chaque jour ouvrable de 9h à 12h et de 14h à 16h30

L'école est fermée durant la période du 7 juillet au 16 août inclus.

2. Documents nécessaires à l'inscription en 1^{re}

1. Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso)
2. Une photocopie de la carte SIS (tant qu'elle existe)
3. Une photocopie du Certificat d'Études de Base (vérifiez bien si celui-ci est signé par l'élève !).
4. L'attestation originale du suivi de langue moderne reçue de l'école primaire
5. Une vignette de la mutuelle

3. Documents nécessaires à l'inscription de la 2^e à la 6^e

1. Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso)
2. Une photocopie de la carte SIS (tant qu'elle existe)
3. Les bulletins de toutes les années secondaires
4. Une vignette de la mutuelle

4. Pour faire valoriser auprès de l'administration belge les études qu'un enfant a accomplies dans LE SYSTEME SCOLAIRE ETRANGER, il convient de nous faire parvenir dès que possible les documents suivants :

1. Un extrait d'acte de naissance original ;
2. Des attestations de scolarité fournies par les établissements fréquentés pendant toutes les études secondaires ;
3. Les bulletins originaux de toutes les années secondaires
4. Enfin une photocopie de la carte d'identité (recto-verso) doit figurer dans le dossier.
Les frais d'examen du dossier par l'administration belge s'élèvent pour l'instant à 76 euros. Cette somme est à payer sur le compte : BE71 7320 1638 5169 avec le nom de l'enfant en communication au dépôt du dossier.



